

## Devenir animateur FRESQUE DES FLEUVES

### La formation

Pour devenir animateur de la Fresque des Fleuves il est nécessaire de participer à :

- **Un atelier Fresque des fleuves**

Inscription et participation à un atelier de la Fresque des fleuves en ligne ou en présentiel. Les prochaines dates sont indiquées sur le site internet d'IAGF et d'Eau'Dyssée.

Validation de la participation sur présentation du billet numérique (une vérification sera effectuée).

Durée : 3h

Coût : 10€<sup>1</sup>

### ET

- **Une session de formation Fresque des fleuves**

A l'issue de la participation à un atelier de la Fresque des fleuves : inscription et participation à une session de formation Fresque des fleuves en ligne.

Cette session sera l'occasion :

- de présenter les deux associations et le contexte de la création de l'outil
- de revoir le déroulé des ateliers ainsi que les messages clés et les modalités d'animation
- de vous présenter les Conditions Générales Utilisateur (CGU), les différents supports, la mise à disposition des outils
- de vous expliquer le fonctionnement de l'espace animateur Eau'Dyssée
- et de répondre à vos questions.

Durée : 2h

Coût : 10€ TTC pour les particuliers, 20€ TTC pour les organismes publics et associations.

---

<sup>1</sup> Tarif tout public.

## Après la formation

- **Les Conditions Générales d'Utilisation**

A l'issue de la formation il vous sera demandé de signer les **Conditions Générales d'Utilisation (CGU)**.

Celles-ci prévoient notamment les possibilités pour vous d'animer ou non des Fresques des Fleuves, selon le public cible. ⚠ **Attention** à bien lire et respecter les CGU.

Le respect de ces CGU est une condition essentielle du statut d'Animateur.

- **La mise à disposition des supports numériques**

Une fois la formation achevée et les CGU signées, l'ensemble des supports de la Fresque des fleuves sera mis à votre disposition gratuitement en version numérique.

Ces supports vous seront mis à disposition au sein de l'espace animateur Eau'Dyssée qu'il faudra au préalable créer sur le site internet d'Eau'Dyssée. Au sein de cet espace animateur, vous retrouverez le planning des Fresques, à compléter par chaque animateur, l'ensemble des supports numériques et des ressources vous permettant d'assurer une animation ainsi que les CGU.

Lien pour l'espace animateur : <https://www.eaudyssee.org/espace-animateur/>

Des jeux de cartes de la Fresque des fleuves sont proposés à la vente pour vous éviter de les imprimer vous-mêmes pour les animations en présentiel. Ils sont au tarif de 8€ le jeu avec un forfait de 5€ pour les frais d'envoi.

Les autres supports (plateaux, feutres etc..) ne sont pas fournis par IAGF.

Les supports sont libres de droits sous réserve d'aucune modification de contenu comme de forme.

- **Reporting annuel**

Un **reporting** sur le nombre de fresques réalisées et le nombre de personnes sensibilisées vous sera demandé **chaque année**, ceci pour nous aider à piloter des indicateurs de déploiement de la Fresque.

## Foire aux Questions

**Q1 – Mes missions professionnelles m’amènent à sensibiliser divers publics tels que des collectivités ou autres acteurs publics. Puis-je réaliser une animation Fresque des fleuves auprès de ces acteurs publics si la prestation est réalisée à titre gratuit ?**

→ Il est possible de réaliser des animations pour le grand public, les acteurs publics et de l’enseignement sans restriction à conditions que cela soit fait à titre bénévole, sans prestation de services et donc sans percevoir de rémunération.

**Q2 – Si je reçois une sollicitation de la part d’un acteur public pour une prestation rémunérée afin de réaliser un atelier Fresque des fleuves, que dois-je faire ?**

→ Informer les deux associations de cette sollicitation. Si IAGF ou Eau’Dyssée peuvent répondre favorablement à la sollicitation, alors elles se chargeront de réaliser l’animation. Dans le cas contraire, et après accord express des deux associations, l’animation pourra vous être sous-traitée.

**Q3 – Est-ce possible d’utiliser librement les extensions quizz de la Fresque des fleuves pour des formats stands ?**

→ L’usage des extensions quizz est libre, il n’y a pas de nécessité à créer un évènement dans l’espace animateur. En revanche, nous demandons à avoir un léger reporting de l’évènement afin de pouvoir valoriser outil (type d’évènement, nombre de personnes moyen, photos éventuelles)...

**Q4 – Est-il possible d’être défrayé par IAGF pour l’achat du matériel lorsqu’on anime des ateliers ?**

→ Dans le cas où IAGF vous solliciterait pour aller animer bénévolement un atelier afin de répondre à une demande qu’elle ne pourrait pas assurer, alors l’association pourra prendre en charge les frais de matériel (envoi d’un jeu de carte) ainsi que les frais de transport associé au déplacement (sur la base de note de frais, factures et/ou tickets avec TVA). En revanche, pour des animations données bénévolement sans sollicitation directe de l’association, aucun frais n’est pris en charge.

**Q5 – Est-il possible de mutualiser des jeux de la Fresque de l’eau et d’autres de la Fresque des fleuves lors de la tenue d’un stand ?**

→ Oui.

**Q6 – Un animateur Fresque des fleuves peut former de futurs animateurs Fresque des fleuves ?**

→ Non.